



CAP BIO Bayeux REGLEMENT INTERIEUR

« Adhérer, c'est aussi participer »

CAP BIO Bayeux est une association qui propose des produits bio avec le minimum d'intermédiaires, le plus possible locaux, en vrac, éthiques. Adhérer implique le respect des principes énoncés ci-après :

→ L'adhésion

--une **cotisation annuelle de 10 €** doit être versée au cours du mois de janvier pour les anciens adhérents, et le mois de leur arrivée pour les nouveaux.

--une **avance de 10 €** de la part de chaque adhérent permet la constitution d'un fonds de roulement pour l'achat de marchandises. Cette avance est restituée si départ, sur simple demande, dans la limite d'un an après le dernier achat. Si ce fonds n'est pas réclamé, il reste sur la carte et est débité en début d'année suivante du montant de la cotisation.

→ La participation

Tous les adhérents sont coresponsables de la gestion et du local de l'association. Chaque adhérent doit donner 6 à 7 heures par an. Chacun des adhérents est garant du savoir-vivre et de l'hygiène à CAP BIO Bayeux.

→ Les permanences

Tout nouvel adhérent s'engage en priorité à **tenir 3 permanences dans l'année** ; il peut demander la présence d'un « ancien » pour l'épauler. Un guide de l'adhérent et des permanences se trouve sur le bureau et explique la marche à suivre. Ne pas hésiter à demander de l'aide. L'adhérent inscrit pour tenir une permanence doit s'organiser avant la date pour se procurer une clé (voir tableau des clés).

Un calendrier des permanences est affiché et est en ligne ! Chaque adhérent doit en prendre connaissance et s'inscrire. ***Les adhérents qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas tenir leurs 3 permanences doivent se manifester pour participer aux autres tâches.***

→ Les autres tâches

Il est aussi possible de s'investir dans la réception des produits, leur mise en rayons, le ménage, le rangement, l'inventaire, la commande des produits, la participation aux manifestations CAP BIO (Forum des associations, portes ouvertes, films, ...)

→ Horaires d'ouverture

mercredi : 10h – 12h

jeudi : 17h – 19h

vendredi : 17h – 19h

samedi : 10h 30 – 13h

**Ces règles permettent à CAP BIO Bayeux de fonctionner
et de rester un lieu d'échanges et de rencontres.**